

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE ARTISTIC SWIMMING DU 25 AVRIL 2026

LIEU : OLTEN, HOTEL ARTE, RIGGENBACHSTRASSE 10, 4600 OLTEN  
ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN), ARTISTIC SWIMMING  
PRÉSIDENTE : VANESSA-NADÈGE DUCOLONÉ, DIRECTRICE SPORTIVE ARTISTIC SWIMMING  
MICHELLE NYDEGGER, CHEFFE DU SPORT DE PERFORMANCE ET DE LA RE-  
LÈVE ARTISTIC SWIMMING  
DURÉE : 09:30-11.20  
PROCÈS-VERBAL : FLORENCE SCHNEIDER

## 1. BIENVENUE

Vanessa-Nadège Ducoloné souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée sportive. Elle salue également les membres de la direction sportive Deborah Juetz, responsable ressort juges, Daniela Lietti, responsable ressort compétition et Ariane Jardin, responsable Artistic Swimming RSR. Elle souhaite également la bienvenue à Daniel Laube, responsable de la région de RZW. Une salutation particulière s'adresse également à Karin Klappert, qui assure la traduction.

### Se sont excusé-e-s entre autres :

- Hans Nydegger, responsable ressort finances
- Davidane Lebet, responsable ressort Masters, sport de masse et formation
- Olga Smal, responsable Artistic Swimming RZO/RSI/ROS

VD indique que d'importants progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée, grâce à l'engagement soutenu de l'ensemble des personnes impliquées. Pour l'avenir, l'accent est mis sur l'apport de perspectives différentes de manière respectueuse et constructive, afin de faire progresser, dans un esprit de confiance et en recherchant des solutions, l'objectif commun de développer et de renforcer le sport.

## 2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

VD attire l'attention sur l'envoi de l'invitation et la publication dans les délais de tous les documents sur le site web le 2 avril 2026. Conformément à l'art. 21 des statuts, l'assemblée a été convoquée dans les délais et en bonne et due forme et le quorum est atteint.

20 responsables de clubs/régions sont présent-e-s.

Votes présents dans la salle : 80 voix

Majorité simple : 41 voix.

Majorité de 2/3 : 53 voix

SUPPLIERS



PARTNERS



Lors de chaque vote, les voix exprimées sont comptées pour la majorité simple ainsi que pour la majorité des deux tiers.

### 3. ÉLECTION DES SCRUTATEUR·TRICE·S

Sont proposés et élus :

- Stéphane Léderrey, Lausanne Aquatique
- Peter Stalder, ROS

**Décision** : Les scrutateurs sont élus sans objection.

VD remercie les scrutateurs.

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2025

**Décision** : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 5. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA DIRECTRICE SPORTIVE À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

Le rapport annuel est disponible sur le site web depuis le 2 avril 2026. Il n'y a pas de questions ou d'objections par rapport au rapport annuel.

**Décision** : Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

### 6. COMPTES ANNUELS 2025

#### Prise de connaissance du compte de résultat d'Artistic Swimming

VD explique comment les cotisations des membres de Swiss Aquatics sont utilisées :

L'Artistic Swimming reçoit CHF 60'000. Ce montant a été réparti comme suit :

- Poste de head coach augmenté de 50 % à 100 %
- MN de 60 % à 80 %
- Les contributions des athlètes restent constantes malgré la forte augmentation des coûts
- Des entraînements supplémentaires d'acrobatie ont été introduits
- Achat de matériel informatique
- Constitution de réserves pour le cycle olympique

VD présente les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été mis en ligne sur le site web dans les délais impartis.

Les produits d'exploitation s'élèvent à CHF 856'321 et les charges d'exploitation à CHF 808'472.

L'année 2025 se clôture avec un bénéfice de CHF 47'824, au lieu de la perte budgétée de CHF 40'000.

La participation aux Championnats du monde à Singapour était prévue au budget 2025, mais n'a finalement pas eu lieu. Cela a considérablement allégé les charges d'exploitation.

Le produit d'exploitation réel s'élève à CHF 856'321, contre un budget de CHF 845'050, soit une différence de + CHF 11'271. Détails des écarts :

- Sous 31, l'Artistic Swimming a reçu une allocation interne de Swiss Swimming plus élevée que prévu ;
- Sous 300, davantage de licences et de frais d'inscription ont pu être facturés ;
- Sous 305, le projet IBLY était prévu pour Singapour ;
- Sous 306, sont notamment comptabilisés le remboursement des coûts pour le « Show Inde » ainsi que les recettes d'entrée de la réussite du spectacle de Noël ;
- Sous 379, figurent, en plus des contributions des athlètes, des recettes de formations de juges légèrement supérieures au budget.

Les charges d'exploitation réelles s'élèvent à CHF 808'472, contre un budget de CHF 884'700, soit une différence de + CHF 76'228. Cette diminution est principalement due à la non-participation à Singapour, en particulier dans les positions 410 et 400. Autres explications :

- Sous 440, des coûts supplémentaires liés à la formation des juges ;
- Sous 450, des coûts supplémentaires principalement liés au « Show Indien » (compensés par le compte 306) ;
- Sous 460, des coûts supplémentaires dus à des acquisitions anticipées ;
- Sous 50, des coûts inférieurs malgré l'augmentation du taux d'activité du Headcoach dès la saison 25/26, grâce à une réduction des heures supplémentaires et des soldes de vacances, ainsi qu'à une diminution des honoraires liée à l'annulation de « Singapour ».

Le montant positif après la clôture budgétaire est affecté à notre capital sportif, qu'AS pourra utiliser pour de futurs projets et qui constitue également une réserve de sécurité. Les subventions de Swiss Olympic restent très incertaines quant à leur montant et devraient vraisemblablement être plutôt faibles. De plus, une réserve est constituée pour les projets des Jeux olympiques de 2028 ainsi que de 2032.

Stéphane Léderrey, Lausanne Aquatique, souhaite savoir où sont comptabilisés les coûts des entraîneuses dans le sport de performance junior, ou s'ils sont inclus dans les postes figurant plus bas.

VD répond que cela est inclus dans les coûts de personnel et renvoie aux charges de personnel (50) des charges d'exploitation.

Stéphane Léderrey, Lausanne Aquatique, et Myriam Robert, Vernier Aquatics, souhaitent savoir ce qui est inclus dans les CHF 437'000 sous le poste 410 sport de performance de la relève.

MN répond que tous les camps d'entraînement du Kids Team, du cadre jeunesse et du cadre junior, ainsi que toutes les compétitions, frais de voyage, d'hôtel, de repas, etc. sont inclus. Exemple : la participation à un championnat d'Europe avec une équipe peut coûter environ CHF 40'000.

Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, souhaite savoir si les fonds CISIN pourraient être expliqués en détail en ce qui concerne l'utilisation des bénéfices, notamment si des compétitions individuelles sont facturées aux différents clubs. Il demande si une liste pourrait être établie et appelle à davantage de transparence. Il souhaite également savoir si les clubs qui organisent des compétitions nationales participent à l'utilisation des bénéfices, étant donné qu'un déficit en résulte.

VD répond qu'il n'existe qu'une petite somme de fonds CISIN. L'eau à Sursee et dans d'autres installations CISIN est utilisée pour les entraînements. Cette eau est également mise à disposition pour les compétitions, notamment pour les régions qui organisent des compétitions, ce qui est imputé au contingent CISIN. Si un solde positif existe en fin d'année, il s'agit de valeurs que nous ne connaissons pas à l'avance. Pour l'attribution de l'eau, chaque club peut déposer une demande afin d'utiliser une installation CISIN. Les clubs organisateurs de compétitions nationales ne reçoivent alors pas de frais de départ. Lorsqu'un club organise une compétition nationale dans sa propre piscine, il reçoit une participation aux frais de la compétition.

Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, souhaite également savoir si un éventuel excédent pourrait être redistribué ultérieurement aux clubs, ceux-ci ayant subi des pertes.

VD explique que ce sujet a déjà été discuté l'année dernière lors de l'Assemblée sportive. Depuis, la fédération a demandé aux clubs de transmettre leurs coûts ou pertes. Cela n'a jusqu'à présent pas été reçu par Swiss Aquatics Artistic Swimming. Lors des réunions de direction, les régions ont également été rappelées à nouveau d'obtenir ces informations auprès des clubs. La fédération n'a reçu aucune information.

**Adoption des comptes annuels à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s, le cas échéant complétés par les commentaires et des propositions de l'assemblée sportive.**

**Décision** : Les comptes annuels sont adoptés à l'unanimité.

## **7. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DE DONNER DÉCHARGE À LA DIRECTRICE SPORTIVE À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S**

VD demande de donner décharge à la directrice sportive.

**Décision** : Décharge est donnée à l'unanimité.

## 8. DÉCHARGE AUX AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION SPORTIVE

VD demande de donner décharge aux autres membres de la direction sportive.

**Décision :** Décharge est donnée à l'unanimité.

## 9. INFORMATIONS DE LA CHEFFE DU SPORT DE PERFORMANCE ET RELÈVE

MN informe sur son domaine à l'aide d'une présentation, notamment :

### **Sport de performance et de la relève**

Dans le domaine du sport de performance et de la relève, il s'agit actuellement de la deuxième saison au cours de laquelle des activités de cadres structurées sont mises en œuvre dans toutes les catégories d'âge.

Cela comprend le Kids Team ainsi que les cadres jeunesse, juniors et élite.

Le Kids Team a pu clôturer sa saison avec trois week-ends d'entraînement dans les centres nationaux de Berne et Sursee. De plus, trois athlètes ont été sélectionnées comme nageuses d'ouverture pour l'International Swiss Youth Competition.

Au niveau jeunesse, les athlètes ont été sélectionnées pour leurs compétitions cibles, notamment les Championnats d'Europe jeunesse ainsi que le Hungarian Open.

Du côté des juniors, l'équipe de compétition est également définie. L'International Swiss Youth Competition sert ici de préparation importante pour les Championnats d'Europe juniors.

Au niveau élite, une participation à quatre étapes de Coupe du monde, en solo et en duo, a eu lieu, en respectant les exigences minimales en matière de difficulté. Deux de ces compétitions font en même temps partie du processus de sélection pour les duos élite (dans le cadre du projet olympique 2028) en vue des compétitions internationales cibles de l'été 2026.

Les processus de sélection des duos dans les catégories jeunesse, juniors et élite sont actuellement encore en cours. Cette saison, le processus de sélection a été adapté au fonctionnement des équipes, avec une pondération de 50 % basée sur les résultats et 50 % sur l'évaluation du Head Coach.

### **Participations internationales saison actuelle**

Dans l'ensemble, un engagement très large se manifeste à travers de nombreuses participations au niveau international. Il est particulièrement réjouissant que toutes les catégories d'âge soient représentées, de la relève jusqu'au niveau élite.

Cette présence constitue une étape importante pour le développement de nos athlètes ainsi que pour notre positionnement sur la scène internationale.

À ce stade, MN adresse également un grand remerciement aux juges. Sans leur engagement, il ne serait pas possible de couvrir cette multitude de compétitions.

De plus, elle adresse des remerciements particuliers à Deborah Juetz, qui, en tant que responsable du ressort, coordonne les engagements et s'investit également fortement dans la promotion et la formation des jeunes juges.

### **Ethique et santé**

Swiss Aquatics a conclu avec succès, en janvier 2025, la convention de mise en œuvre avec Swiss Olympic. Nous avons désormais derrière nous environ trois années de travail intensif de structuration ainsi que l'introduction de différentes mesures.

La mise en œuvre au quotidien reste toutefois déterminante. Les questions de charge d'entraînement et de santé sont particulièrement au centre de l'attention.

C'est pourquoi des mesures contraignantes ont été définies, notamment des volumes d'entraînement maximaux ainsi que des phases de repos obligatoires autour des activités des cadres.

Ces directives s'appliquent à la fois aux cadres nationaux et aux clubs.

L'objectif est de préserver la santé des athlètes sur le long terme tout en assurant un développement de la performance durable.

En complément, nous renforçons le suivi médical ainsi que les mesures de récupération.

Dans une perspective à long terme, notamment vers les Jeux olympiques 2032, le développement de structures centralisées reste un élément clé.

### **Projets et perspectives**

Concernant PISTE la structure des tests a été adaptée. La partie aquatique a désormais lieu en mai, donc plus tard dans la saison. Cela permet de donner plus de temps de préparation et de développement aux athlètes, en particulier dans les catégories de la relève. De nouveaux exercices ont également été introduits, avec un accent sur la flexibilité active.

Un autre axe prioritaire est le projet olympique 2032. Depuis cette saison, les duos au niveau jeunesse et juniors sont encadrés et entraînés au niveau national, y compris dans des compositions interclubs. L'objectif est de mieux piloter le développement de manière ciblée. À moyen terme, la mise en place de structures centralisées, telles qu'un centre national de performance, reste un objectif clé. Les échanges et discussions avec les centres de relève sont déjà en cours afin de trouver la solution la plus adaptée et la mieux coordonnée pour les athlètes.

### **Projet olympique 2028**

En parallèle, le projet olympique 2028 se poursuit comme prévu. La nomination de trois athlètes pour la phase finale et les compétitions de qualification est prévue au printemps 2027.

Les structures actuelles des équipes restent inchangées.

Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, constate que, depuis environ deux à trois mois, les clubs sont davantage mis devant leurs responsabilités, notamment en matière de récupération et de régénération des athlètes. Il demande s'il existe des cas d'éthique qui ont été signalés à Swiss Sport Integrity, en plus des recommandations de la médecin du sport.

VD explique que Swiss Aquatics Artistic Swimming n'est pas nécessairement informé des cas transmis à Swiss Sport Integrity, ceux-ci étant parfois signalés de manière anonyme. Il est important de prendre conscience que l'attention et la sensibilité dans ce domaine ont augmenté. Il s'agit de signaler lorsqu'une situation n'est pas correcte. C'est un pas important dans la bonne direction. La collaboration entre tous les acteurs est essentielle, c'est pourquoi la prévention reste clairement prioritaire et que la fédération contacte directement et immédiatement les clubs.

Myriam Robert, de Vernier Aquatics, pose une question concernant le concept de sélection pour les duos. Quelles expériences ont été faites, quels avantages et inconvénients ont été constatés avec la nouvelle harmonisation avec le processus de sélection des équipes ?

MN explique que le système de sélection a été adapté sur la base des expériences précédentes : grâce à une pondération de 50 % de l'évaluation du Head Coach, il est possible de réaliser une appréciation globale plus complète et de prendre les décisions en conséquence. Cela permet un allègement, car les athlètes ne sont pas contraintes de réaliser une performance lors d'une compétition déterminée. Par le passé, cela entraînait une évaluation plus limitée ainsi qu'une pression importante sur les athlètes.

MN : Il s'agit de la première saison avec ce processus de sélection et les procédures ne sont pas encore finalisées, de sorte que la question ne peut pas être répondue de manière exhaustive à ce stade.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas participer aux Championnats du monde juniors à Budapest :

- En ce qui concerne la charge globale, Swiss Aquatics Artistic Swimming ne souhaite pas prolonger davantage la saison. Les clubs ont également soulevé des questions liées à la charge d'entraînement.
- La mise à disposition d'une équipe d'entraîneuses n'est pas possible, car nos entraîneuses ont également besoin d'une pause. De plus, aucun remplacement n'est disponible.

Myriam Robert (Vernier Aquatics) indique qu'Ekaterina Reznik serait disponible.

VD explique qu'Artistic Swimming ne se rend pas à une compétition avec une seule entraîneuse.

Adina Keller, Artistic Swimming Bern, se joint à la question de Myriam Robert concernant la non-participation aux Championnats du monde juniors à Budapest. Elle souligne que la prise en compte de la charge est un élément important et salue expressément les mesures mises en place.

Elle ajoute toutefois que, avant les Championnats du monde, les athlètes ne participeront plus à des compétitions nationales, qu'aucun camp d'entraînement n'est prévu et qu'une pause de trois semaines est planifiée.

Dans ce contexte, la charge globale lui semble de toute façon réduite.

Sur cette base, elle pose la question de savoir si une participation ne serait malgré tout pas envisageable dans ces conditions, étant donné que la charge durant cette période est nettement diminuée.

MN explique que l'objectif principal est que la saison ne soit pas prolongée, qu'elle recommence à nouveau en septembre et qu'une pause doit être instaurée

## INFORMATIONS DIRECTION SPORTIVE

VD informe, à l'aide d'une présentation, sur plusieurs thèmes relevant de la direction sportive. La stratégie est mise en œuvre étape par étape. L'objectif est de renforcer durablement le sport. Elle souligne que la collaboration avec tous est une partie essentielle du chemin, et que ce n'est qu'ensemble que l'on peut réellement faire bouger les choses. Elle remercie tout le monde pour la confiance et le soutien.

### Informations Ressort Masters, sport de masse et formation

Davidane Lebet est absente. À sa place, Vanessa-Nadège Ducoloné partage les informations de ce département.

La catégorie Union ne cesse de se développer et offre à chacun et chacune la possibilité de participer à des compétitions. On y observe un très bon niveau, et les athlètes continuent de s'épanouir pleinement dans leur pratique sportive. Il est essentiel de préserver cette catégorie, car elle permet à tous de poursuivre le sport, notamment lors de la période charnière entre la fin de la scolarité obligatoire et le début des études ou de l'apprentissage. Grâce à une plus grande flexibilité et à un allègement des entraînements, la catégorie Union permet aux jeunes de rester engagés tout en conciliant leurs nouvelles responsabilités. De petites adaptations aux documents online seront apportées pour plus de clarté.

Et pour les Masters :

Pour la catégorie Masters, de nouveaux règlements seront publiés d'ici septembre, incluant de nouveaux éléments ainsi que, pour certaines épreuves, l'introduction au niveau AQUA des "coach cards" à compléter. À ce stade, peu d'informations supplémentaires sont disponibles, mais il sera important de faire preuve de flexibilité à l'automne afin d'adapter à nouveau nos règlements en conformité avec ceux d'AQUA.

Par ailleurs, les Championnats d'Europe auront lieu cette année à Šamorín, du 19 au 23 août. Nous vous rappelons que la participation au Championnat suisse Masters est obligatoire pour pouvoir y prendre part.

Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, se réjouit du développement positif du sport de masse. Dans ce contexte, il a également remarqué qu'un montant de CHF 5'000 a été prévu au budget. Il souhaite savoir quels sont les projets concrets envisagés dans le domaine du sport de masse.

VD explique que ces activités sont pilotées de manière centralisée par la fédération. Le montant de CHF 5'000 a été spécifiquement réservé afin de renforcer la visibilité des événements. Cela n'a pas pu être mis en œuvre la saison passée, la personne responsable étant en congé maternité.

Une communauté très engagée et dynamique s'est déjà formée, ce qui nous réjouit ainsi que le sport de masse.

### Informations ressorts juges

DJ informe sur les sujets suivants :

Au cours des derniers mois, de nombreux cours pour juges ont été organisés. Des cours STC et DTC ont également eu lieu. 154 juges, 79 STC et 40 DTC ont participé, soit un total de 273 participantes et participants. L'offre de cours était proposée en trois langues.

Afin de maintenir le certificat de juge, un cours doit être suivi au moins tous les deux ans.

DJ informe également qu'après deux ans sans cours, le certificat est suspendu. Après la troisième année sans cours, le certificat est retiré. Dans ce cas, il est nécessaire de suivre un cours complet et non seulement une remise à niveau. Il est également important non seulement de suivre le cours, mais aussi d'effectuer le nombre minimal de prestations de juge et de profiter aussi souvent que possible des occasions d'apprendre et de s'entraîner.

Stéphane Léderrey, Lausanne Aquatique, se demande si les cours de répétition pour DTC et STC pourraient à l'avenir être suivis en ligne chaque année.

DJ répond qu'il est particulièrement important, pour les nouveaux DTC, de suivre le cours en présentiel afin de garantir un échange constructif. De plus, la pratique est essentielle : chaque DTC et STC devrait être engagé-e au moins deux fois par an.

VD ajoute qu'une règle de principe sur deux ans est en vigueur. Toutefois, cette saison, les cours de qualité ont été renforcés, avec davantage de supports pédagogiques et un contenu approfondi.

Stéphane Léderrey précise qu'au cours de toute la saison, il n'a jugé que des figures et des routines. Il n'a pas eu la possibilité d'être désigné en tant que STC par les juges-arbitres, ce qui limite son expérience pratique.

DJ explique que, pour les personnes disposant de plusieurs brevets, il est difficile pour les juges-arbitres d'organiser une planification optimale des engagements, notamment en fonction du nombre de DTC disponibles. Elle propose donc qu'une mention soit ajoutée lors de l'inscription afin d'indiquer le domaine d'engagement souhaité.

DJ explique aussi comment remplir les formulaires de "Conflit d'intérêts" pour les compétitions. Veuillez déclarer et renseigner toutes les informations de manière précise et détaillée (catégories, etc.).

### **Informations ressort compétition**

DLI informe sur les différents travaux sur lesquels elle a travaillé ces derniers mois, notamment l'Online-Tool ainsi que l'Users Manual. De plus, le fichier des résultats et d'autres formulaires Excel ont été révisés. Un élément important a aussi été le support des compétitions nationales.

Elle informe également sur les deux cours pour responsables des résultats qui ont eu lieu et explique la planification des examens.

Elle ajoute quelques informations importantes :

- Demander et vérifier les données d'accès suffisamment tôt (pas de demandes de dernière minute, s'il vous plaît).
- Les juges-arbitres et les responsables des résultats disposent de droits spécifiques dans l'outil pour modifier les coach cards lors des compétitions. Toujours vérifier que les comptes Gmail existent et sont valides afin d'avoir accès aux dossiers partagés (le courriel a été envoyé).

- Les entraîneur·e·s sont prié·e·s de toujours suivre précisément les instructions des juges-arbitres lors de la création des coach cards.
- En cas de doute ou de question concernant l'Online-Tool ou le Resultfile, veuillez toujours écrire à Daniela Lietti et Philippe Oehler.

DLI remercie les responsables d'Artistic Swimming dans les clubs de bien vouloir transmettre ces informations aux personnes concernées.

## 10. FIXATION DES FRAIS DE LICENCE ET D'AUTRES TAXES DU DOMAINE SPORTIF

La liste des frais a été mise en ligne sur le site web. Elle présente des modifications concernant les frais des cours de juges. Deborah Juetz, responsable ressort juges, explique ces changements.

De plus, la proposition 1 porte sur le vote concernant l'introduction d'une licence temporaire. Si la proposition 1 est approuvée, la liste des frais sera modifiée avec l'ajout de la licence temporaire.

De plus, les charges administratives supplémentaires / les frais de traitement ultérieur sont inclus dans la liste des frais.

Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, estime que les frais ne devraient pas revenir à la fédération, mais être directement versés aux juges-arbitres.

VD assure que les frais, par exemple ceux liés aux modifications tardives des coach cards, sont effectivement versés aux juges-arbitres.

**Décision :** La liste des frais est approuvée à l'unanimité.

## 11. BUDGET DE L'ANNÉE EN COURS 2026

**Adoption du budget pour l'exercice en cours 2026 à l'attention de l'Assemblée des délégué·e·s, le cas échéant complétés par les commentaires et/ou des propositions de l'assemblée sportive.**

Le budget a été mis en ligne sur le site web dans les délais.

Pour 2026, nous avons un produit d'exploitation plus faible de CHF 850'500, les frais d'exploitation sont budgétés à hauteur de CHF 900'200.

Les deux dernières années se sont conclues de manière très positive. Les excédents réalisés, respectivement les réserves constituées, doivent être investis à long terme dans les charges d'entraînement en vue des participations visées aux Jeux olympiques 2028 et 2032 (projets JO28 et JO32).

Pour l'année en cours, le budget prévoit une perte de CHF 50'000.

Le produit d'exploitation budgété s'élève à CHF 850'000, dans la continuité de l'année précédente.

Les charges d'exploitation ont été estimées à CHF 900'000. L'augmentation des charges s'explique principalement par l'intensification des entraînements dans le cadre des projets JO28 et JO32, y compris la hausse des coûts de personnel (Headcoach). Par ailleurs, les coûts plus élevés liés à la participation à des compétitions européennes — notamment les indemnités journalières et surtout les frais de vol — ont également été intégrés au budget.

Le budget a été établi dès la fin de l'été 2025 sur la base de nombreux facteurs incertains et d'hypothèses. D'éventuels ajustements dans l'organisation de l'entraînement des cadres ainsi que dans les projets JO28 et JO32, de même que l'évolution des coûts, auront certainement un impact sur le résultat.

**Décision** : le budget est adopté par 54 voix pour et 26 abstentions.

## 12. PROPOSITIONS ET AFFAIRES DONT LE DOMAINE DE COMPÉTENCE INCOMBE À L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

**Proposition 1 :** Règlement 6.1 Règlement de compétition Artistic Swimming, article 5.1.4 Licence temporaire, numéro de série 5.1.5 Demandes de licences

Myriam Robert, Vernier Aquatics, souhaite savoir si les licences temporaires s'appliquent également aux journées de test.

VD répond par la négative : des licences annuelles doivent toujours être souscrites pour les journées de test.

**Décision** : La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 2 :** Règlement 6.2 Règlement Compétitions nationales Artistic Swimming, article 1.4.4 Remboursement des frais des personnes nommées par la direction sportive

Stéphane Léderrey, Lausanne Aquatique, souhaite connaître la différence et le gain ou la perte qui en résulte. VD explique qu'auparavant les organisateurs devaient prendre en charge deux personnes, alors qu'ils ne paient désormais plus que pour une seule (par exemple une ou un juge-arbitre ou une ou un responsable de résultat). La deuxième personne (juge-arbitre ou responsable de résultat) est désormais prise en charge par la fédération. Markus Thöni, Limmat-Nixen Zurich, précise qu'en termes de chiffres, cela se traduit par une nuitée en moins, mais par un repas supplémentaire à la charge de l'organisateur.

VD indique que l'objectif principal de cette mesure est de réduire les coûts pour les clubs.

**Décision** : La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 3 :** Règlement 6.2 Règlement Compétitions nationales Artistic Swimming, article 4.3.1 Championnat suisse de la relève, Dispositions d'exécution

**Décision** : La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 4 :** Règlement 6.2 Compétitions nationales Artistic Swimming, article 4.3.2 Championnat suisse de la relève, Distinctions

**Décision :** La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 5 :** Règlement 6.2 Compétitions nationales Artistic Swimming, article 7.2.2 Kids Liga Cup, Distinctions

**Décision :** La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Proposition 6 :** Règlement 6.6 Règlement des tests Artistic Swimming, article 4.1 Dispositions finales, Equivalence de test

**Décision :** La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 13. ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

Les clubs organisateurs de la saison précédente sont mis à l'honneur.

- |   |                        |
|---|------------------------|
| • Championnats suisses de la relève Qualification | Limmat-Nixen Zurich    |
| • Championnats suisses                            | Genève Natation 1885   |
| • International Swiss Youth Competition           | Vernier Aquatics       |
| • Championnats suisses de la relève Finale J1+J3  | Lugano Aquatics        |
| • Championnats suisses de la relève Finale J2     | Artistic Swimming Bern |
| • Championnats suisses Masters Open               | Meyrin Natation        |
| • Kids Liga Cup                                   | Basel Aquatics         |

Attribution des championnats 2025-2026 :

- |   |            |
|---|------------|
| • Championnats suisses de la relève Qualification     | Région RSR |
| • Championnats suisses                                | Région RZO |
| • International Swiss Youth Competition ensemble avec | Région RZW |
| • Championnats suisses de la relève Finale J2         | Région RZW |
| • Championnats suisses de la relève Finale J1+J3      | Région RSR |
| • Kids Liga Cup                                       | Région RZO |
| • Championnats suisses Masters Open                   | Région RZW |

Attribution des championnats 2026-2027 :

- |   |            |
|---|------------|
| • Championnats suisses de la relève Qualification | Région RZW |
| • Championnats suisses                            | Région RSR |
| • International Swiss Youth Competition           | Région RZO |
| • Championnats suisses de la relève Finale J1+J3  | Région RZW |

- Championnats suisses de la relève Finale J2 ensemble avec Région RSR  
Championnats suisses Masters Open Région RSR
- Kids Liga Cup Région RZO

#### 14. RÉCOMPENSES ET TÉMOIGNAGES D'HONNEUR

VD rend hommage aux organisateurs de compétitions nationales.

VD remercie l'ensemble des clubs et des commissions pour leur collaboration, et adresse un remerciement tout particulier à ses collègues de la direction sportive pour l'énorme travail accompli.

- VD honore les trois premiers du classement des clubs lors des Championnats suisses qui se sont déroulés du 4 au 6 avril 2025 à Carouge.  
1<sup>er</sup> rang : Morges-Natation  
2<sup>ème</sup> rang : Artistic Swimming Bern  
3<sup>ème</sup> rang : Vernier Aquatics
- Les clubs suivants ont remporté le classement par clubs en 2025 :  
SYC : Artistic Swimming Bern  
CSE J1+J2+J3 : Morges Natation

#### 15. ORIENTATION SUR L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 24 AVRIL 2027

VD informe de l'assemblée sportive qui aura lieu le 24 avril 2027 à Ittigen près de Berne.

#### 16. DIVERS

Peter Stalder, ROS, souhaite donner une mise à jour concernant l'assemblée sportive de l'année dernière. L'an dernier, une discussion a eu lieu au sujet de la PISTE ainsi que de la remise des Talent Cards. Cette discussion portait sur deux points :

- subvention du fonds pour le sport du canton de Saint-Gall
- l'attribution des contributions scolaires au Gymnase du Liechtenstein

Le premier point a entre-temps été résolu. Le Schwimmclub Flös Buchs a déposé un recours auprès du département de l'éducation. Une réponse a été fournie après quatre semaines. Le Schwimmclub Flös Buchs recevra désormais des fonds Sport-Toto pour les années 2026/2027. À la suite de ce recours, les règlements concernés sont en cours de révision. Il s'agit de l'aspect positif.

Un autre point n'est toutefois pas encore résolu : le canton de Saint-Gall maintient la date fixée pour la Talent Card. Par ailleurs, les paiements ne sont acceptés que sur la base des Talent Cards originales.

## REMERCIEMENTS ET MOT DE CLÔTURE

VD remercie vivement la traductrice Karin Klappert.

VD remercie tou-te-s les invité-e-s de leur présence. Elle clôt l'assemblée et rappelle que l'Assemblée des délégué-e-s débute à 13h30.

**FIN 11H20**